



Montreuil, le 11 juillet 2016,

Monsieur le Garde des Sceaux,

Suite à la parution d'un article dans le journal L'Humanité intitulé « Cochez la case djihadiste » le 13 avril 2016, une procédure disciplinaire est envisagée par l'administration pénitentiaire à l'encontre d'une militante, secrétaire départementale de la CGT SPIP 65 et conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Nos organisations s'indignent d'une telle réaction attentatoire à la liberté d'expression et au libre exercice de l'activité syndicale.

La CGT insertion probation et l'UGFF-CGT vous ont déjà alerté par un courrier en date du 18 avril 2016 qui est resté sans réponse et depuis notre camarade et collègue est toujours sans nouvelle concernant sa situation.

Nous rappelons avec force que la liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu et protégé, une valeur fondamentale consacrée par la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1919.

Une expression syndicale dans la presse ne doit en aucun cas faire l'objet d'une sanction individuelle. Nous considérons que de telles pratiques ne sont que des tentatives aux fins de museler l'expression syndicale.

Le sujet évoqué dans cet article à savoir la mise en œuvre du plan de lutte anti terrorisme et la prévention de la radicalisation, ses impacts sur les missions de service public et la déontologie des personnels des SPIP ainsi que les interrogations soulevées font l'objet d'un débat légitime.

Nos organisations expriment toute leur solidarité à la conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation et militante CGT du SPIP de Tarbes et vous demandent expressément, Monsieur le Garde des Sceaux, de faire respecter la liberté d'expression et les libertés syndicales au sein de votre Ministère et renoncer immédiatement aux poursuites disciplinaires envisagées à son encontre.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, Monsieur le Garde des Sceaux, nous vous prions d'agréer l'expression de salutations distinguées.

Les organisations signataires :

La CGT Insertion probation

La Confédération générale du travail

L'UD CGT Hautes Pyrénées

L'UGFF-CGT

La CGT Pénitentiaire

La CGT PJJ

La CGT Services judiciaires et chancellerie

L'UGICT-CGT

la CGT EPIDE

Le SNEPAP-FSU

Le SNPES-PJJ

Le Syndicat de la Magistrature

La Ligue des droits de l'Homme